

Questions orales

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, puisque le ministre chargé de Canadair n'est pas à la Chambre, je poserai moi aussi ma question au premier ministre. Comme d'autres députés l'ont déjà dit, il y a plusieurs questions auxquelles nous devons obtenir une réponse. Il a été question dans les médias et ailleurs de versements de ristournes clandestines et de pots-de-vin. M. Joel Bell a été chargé de remettre de l'ordre dans la situation et nous constatons maintenant qu'il se contente d'essayer de dissimuler les faits.

Comme l'a dit le chef de l'opposition officielle, cette question devrait être réglée de façon impartiale. Puisque deux comités parlementaires se sont penchés sur cette question et qu'on les a empêchés de bien faire leur travail, je voudrais demander quelque chose au premier ministre. Songera-t-il à retirer cette question de l'arène politique et à demander une enquête publique complète en vertu de la loi sur les enquêtes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président.

M. Riis: Madame le Président, j'espère que cette réponse n'est pas un présage des pratiques de commercialisation auxquelles nous pouvons nous attendre de la part des sociétés de la Couronne.

Mme le Président: A l'ordre. J'ai déjà dit plusieurs fois à la Chambre qu'il est inutile d'analyser les réponses. Seules les questions sont importantes.

LES TERMES DU CONTRAT DE LOCATION-VENTE D'UN AVION À RÉACTION

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, je voudrais poser une question très simple au premier ministre. Lorsqu'un vendeur de Canadair conclut un marché avec une société des États-Unis pour l'achat d'un avion à réaction et dit que Canadair louera l'appareil jusqu'à ce qu'il soit payé, est-ce que cela ne constitue pas un pot-de-vin ou une ristourne clandestine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, on me dit que le président de la CDIC a déclaré explicitement qu'il n'avait pas l'intention de tolérer de telles choses à l'avenir, même si cela se fait dans le secteur privé.

LES DIRECTIVES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il se rappelle sûrement avoir dit l'autre jour que les directives sur les conflits d'intérêts s'appliquaient aux filiales américaines de sociétés de la Couronne. Étant donné que trois cadres de la société Canadair Inc. ont visiblement enfreint ces directives en utilisant pour leur propre usage un avion qu'ils avaient loué à la société—et je rappelle que c'était un Cessna Citation, l'avion de l'opposition—comment se fait-il que ces trois cadres soient toujours à l'emploi de Canadair Inc.? En l'occurrence à quoi riment les directives sur les conflits d'intérêts que le premier ministre a émises?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, eu égard à la question précise du député, je désire lui rappeler que les lignes directrices préparées par le Conseil du Trésor et qui s'appliquent au ministère ne s'appliquent pas directement aux sociétés de la Couronne. Ces dernières développent elles-mêmes des lignes directrices qui visent à protéger les relations entre leurs employés et des sociétés autres que la société pour laquelle ils travaillent. Dans le cas précis signalé par le député, la Corporation de développement des investissements du Canada a effectué une étude attentive du contrat, et on s'est aperçu que ce dernier avait été autorisé à l'époque par M. Kearns. Normalement, suivant les lignes directrices, le contrat aurait dû être approuvé par le conseil d'administration de la Canadair avant qu'il ne le soit par M. Kearns. Cela n'a pas été fait. Sur le plan juridique, nous devons cependant respecter le contrat qui a été signé et qui vient à échéance, si ma mémoire est bonne, en décembre 1984. Le président de la Corporation de développement des investissements du Canada a effectué un examen très particulier afin d'assurer qu'aucune personne reliée à Canadair ne tire un intérêt personnel de ce contrat.

[Traduction]

M. Blenkarn: Madame le Président, si le premier ministre a peur de se compromettre, je vais adresser ma question supplémentaire au ministre du Revenu national.

LES COMMISSIONS REÇUES PAR LE VICE-PRÉSIDENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Je n'apprendrai rien au ministre du Revenu national en lui disant qu'un certain David Hurley, vice-président de Canadair Inc. a gagné plus de 1.5 million de dollars en vendant et en revendant les mêmes 100 avions à réaction Challenger. C'est ce David Hurley qui est venu témoigner au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour nous parler des ventes fabuleuses que la société allait réaliser à l'avenir, qui a...

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Blenkarn: Ma question est fort simple, Madame le Président. Comment le gouvernement peut-il espérer que la Chambre et les Canadiens fassent confiance à Canadair alors qu'elle garde toujours dans ses effectifs des gens de cet acabit?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Madame le Président, j'invite le député à adopter la même attitude que celle de son chef qui nous dit de ne pas nous préoccuper du passé puisque ce dernier, lui, reconnaît que la mise en place de la Corporation de développement des investissements du Canada va remettre la Canadair sur la bonne voie. J'invite donc le député à faire comme le lui indique son chef; savoir cesser de se préoccuper du passé et examiner les bonnes mesures que la Corporation de développement des investissements du Canada a prises pour remettre la Canadair sur le bon pied et aller de l'avant.